

Complexe scolaire de La Croix-sur-Lutry

Les travaux de construction du complexe scolaire de La Croix-sur-Lutry et de transformation de la Belle Ferme, commencés le 18 mars 2002, ont été achevés pour la rentrée scolaire d'août 2004 et l'inauguration a eu lieu le 29 octobre, tandis qu'une journée « portes ouvertes » a été organisée le lendemain.

S'agissant de l'aspect financier de l'opération, il convient de rappeler qu'en date du 10 mai 1999, sur la base du PM n° 1015/1999, le Conseil communal a accordé un crédit d'étude de 585'000.-- et, en date du 15 mai 2000, un crédit de construction de 15'471'000.-- sur la base du PM n° 1030/2000.

A l'issue de ces travaux, le crédit d'étude présente un solde disponible de **358'323,40** et celui de construction d'environ **60'000.--**.

A plusieurs reprises, la Municipalité, d'entente avec les architecte et ingénieurs mandatés, a recherché des solutions permettant de réaliser bon nombre d'économies qui ont permis d'absorber les dépenses suivantes, non prévues dans le devis de base (chiffres arrondis) :

▪ Hausses contractuelles sur la main d'œuvre et les matériaux	192'700.--
▪ Travaux effectués sur les propriétés voisines selon conventions conclues dans le cadre des procédures de permis de construire et de recours, notamment une paroi anti-bruit	138'900.--
▪ Aménagement d'un cabinet dentaire scolaire	36'500.--
▪ Achat de matériel et machines d'entretien pour le concierge	21'100.--
▪ Taxomètre du parking, marquage et signalisation routière	26'400.--
▪ Borne automatique de fermeture du chemin d'accès au bas du préau	23'900.--
▪ Contrôle et curage des drainages	4'600.--
▪ Achat de vaisselle et ustensiles de cuisine	5'400.--
▪ Achat et mise en place d'une œuvre d'art dans le préau	<u>49'000.--</u>
	498'500.--

Au vu du résultat financier satisfaisant et du solde disponible d'environ 60'000.-- sur le crédit de construction, la Municipalité a pris la décision d'engager une dépense supplémentaire non prévue d'environ 50'000.-- pour la création d'un abri au droit de l'arrêt des bus scolaires. En effet, après quelques mois d'expérience, une protection des élèves contre les intempéries s'avère indispensable.

Enfin, l'Etat de Vaud nous a entièrement versé le montant de la subvention totale de 848'126.--, soit 98'126.-- de plus que le montant estimatif de 750'000.-- indiqué dans le PM n° 1030/2000.

Lutry, le 6 décembre 2004